



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1536

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux associations Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA), KULTECO, LE CENTSEPT et Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) pour leur programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1536**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention aux associations Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA), KULTECO, LE CENTSEPT et Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) pour leur programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente aujourd'hui 12,2 % des entreprises de la Métropole de Lyon et 9,2 % des emplois. Entre 2010 et 2014, ceux-ci ont crû de 1,4 %, quand l'emploi baissait globalement de 0,3 % dans le secteur privé classique à l'échelle nationale.

L'ESS est une composante importante du développement économique du territoire, au sens où elle conjugue développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités, notamment, à travers les structures d'insertion par l'activité économique. La loi ESS du 21 juillet 2014 a proposé une définition dite "inclusive" de ces entreprises, qui dépasse le simple statut (associations, mutuelles, fondations, coopératives). L'entreprise de l'ESS, l'est par le respect des principes suivants :

- gouvernance non exclusivement liée aux apports en capital,
- orientation stable des excédents dégagés en faveur de cette activité,
- limitation de la spéculation sur le capital et les parts sociales.

En cela, l'ESS n'est pas un secteur mais bien un mode d'entreprendre présent dans tous les domaines d'activité.

C'est parce qu'elle souhaite un modèle de développement "inclusif", qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social, que la Métropole poursuit, avec les Communes, une démarche stratégique pour développer l'ESS qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion : faire connaître l'ESS, promouvoir les pratiques les plus performantes auprès du grand public et animer les acteurs de la promotion autour de projets collectifs,
- l'innovation sociale : structurer des filières répondant aux enjeux des territoires de la Métropole, développer les coopérations entre les acteurs (ESS et hors ESS), accroître la performance économique collective, faire émerger des projets structurants et animer les acteurs,
- l'entrepreneuriat et développement d'activité : créer des emplois et des activités génératrices de revenus, favoriser l'innovation et le développement d'affaires en répondant à la demande socialement responsable des donneurs d'ordre du territoire.

Dans ce cadre, la Métropole souhaite apporter son soutien à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) sur l'axe innovation sociale et développement d'affaires, l'association KULTECO sur l'axe innovation sociale dans une approche filière, l'association LE CENTSEPT sur l'axe innovation sociale et entrepreneuriat et enfin l'association Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) sur l'axe insertion sociale et entrepreneuriat.

II - La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA)

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) est une association reconnue d'utilité publique dont le rôle a été renforcé par la loi de 2014. Constituée des entreprises de l'ESS et des organisations professionnelles régionales, la CRESS RA assure, au plan régional, une mission générale de promotion et de développement de l'ESS, à travers 4 grandes missions :

- la représentation, auprès des pouvoirs publics, des intérêts de l'ESS,
- l'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises,
- l'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises,
- la contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS.

Au niveau régional, le contrat économique sectoriel, signé en 2014 pour une durée de 2 ans entre l'État, la Région, la Caisse des dépôts et consignation et la CRESS RA, vise à coordonner les politiques publiques de l'ESS. La CRESS RA en assure l'animation et le suivi.

1° - Objectifs

Le soutien de la Métropole à la CRESS RA, en cohérence avec la stratégie de la Métropole et de ses Communes, porte sur l'offre de services développée par la CRESS RA pour les collectivités :

- accompagner les coopérations et mutualisations autour de projets structurants sur les filières identifiées dans la stratégie métropolitaine de développement de l'ESS,
- l'accompagnement individuel de projets d'innovation sociale et la participation aux instances de gouvernance locale et régionale en tant que référent de la thématique,
- qualifier l'offre en ESS sur le périmètre métropolitain (type de produits ou services, volumes d'affaires, nombre de salariés, chiffres d'affaires, etc.) afin de favoriser l'achat responsable auprès des donneurs d'ordres publics et privés,
- participer à l'organisation d'événements de promotion ou de communication.

2° - Compte-rendu des actions réalisées et programme d'actions 2015

Par délibération n° 2015-0707 du 7 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 44 500 € au profit de la CRESS RA pour son programme d'actions.

a) - Forum de l'emploi solidaire

Le forum de l'emploi solidaire est un événement phare au niveau régional dédié à l'emploi dans l'ESS à l'attention du grand public. Il accueille chaque année environ 2 000 visiteurs désireux de mieux connaître les métiers de l'ESS et de trouver un emploi qui correspond à leurs attentes. Cette manifestation, qui existe depuis 2008 au niveau régional, est inscrite dans le cadre des "rencontres solidaires et du mois" de l'ESS, et est labellisée "Lyon ville équitable et durable" par la Ville de Lyon.

L'édition 2015 a été repositionnée comme un forum de l'ESS permettant au grand public de découvrir des formations, des métiers, des entreprises et aussi une autre manière d'entreprendre à travers des espaces dédiés. Il a accueilli 1 800 visiteurs et a réuni 69 exposants, représentant les différentes familles de l'ESS. 15 conférences et ateliers ont été proposés, mobilisant 500 participants. 650 offres d'emplois, de stages et de services civiques ont été publiées.

Cette action bénéficiait d'un engagement fort de la Région Rhône-Alpes. En 2016, dans le cadre du travail engagé avec les acteurs locaux, des propositions d'actions seront faites pour l'organisation d'événements de promotion à l'échelle de la Métropole en collaboration avec la Région.

b) - Plateforme web rhone-solidaires.org

La plateforme www.rhone-alpesolidaires.org est un outil web participatif permettant la promotion de l'ESS auprès du grand public. Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'économie sociale et solidaire (offre d'emploi, événements, lettres d'information, etc.).

Cette plateforme régionale, portée par la CRESS RA, a été créée en 2007 suite à l'essaimage d'une plateforme existante sur l'agglomération grenobloise. Le site www.rhone-solidaires.org en est une déclinaison locale et rayonne sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

La CRESS RA assure l'articulation technique avec la plateforme régionale www.rhone-alpesolidaires.org, tandis que l'association Locaux Motiv' assure depuis 2014, l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs locaux à l'utilisation de la plateforme www.rhone-solidaires.org.

La visibilité de la plateforme est en constante augmentation et atteint 5 200 visiteurs en moyenne par mois, soit près de 63 000 visiteurs annuels. En 2015, près de 170 nouvelles structures ont été répertoriées dans l'annuaire, les publications d'offres d'emplois ont progressé de 130 % au même niveau que la publication d'événements dans l'agenda.

En 2016, cette action a fait l'objet d'un financement conjoint de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour la période 2010-2016 directement à l'association Locaux Motiv'.

c) - Ingénierie de projets collectifs innovants

Cette action a pour objectif de faire émerger des projets collectifs innovants créateurs d'activités et d'emplois sur les filières environnementales. Ces activités nouvelles, répondant à des opportunités de marché ainsi qu'à des besoins identifiés sur les territoires, doivent permettre de positionner les structures de l'ESS sur les filières d'avenir et à fort potentiel d'emplois. Cette mission participe au décloisonnement de l'ESS et développe des porosités avec les acteurs de l'innovation technologique.

La CRESS RA est référente de l'innovation sociale depuis le 1er janvier 2015 au sein du réseau des conseillers en développement par l'innovation de la Région qui vise à faciliter l'accès à l'innovation sous toutes ses formes aux très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) du territoire.

Elle travaille avec l'Agence régionale du développement et de l'innovation (ARDI) sur les synergies possibles avec l'innovation par les usages et co-construit une formation à l'innovation sociale avec l'Agence Rhône-Alpes pour la valorisation de l'innovation sociale et l'amélioration des conditions de travail (ARAVIS).

En 2015, 12 accompagnements ont été réalisés pour des entreprises des secteurs de la mobilité, de l'environnement, de la logistique "dernier Km", du déchet, etc. Le chargé de mission accompagne sur la base d'un diagnostic à différentes phases : apport méthodologique (processus d'innovation, adéquation avec la stratégie de l'entreprise, etc.), mise en relation avec d'autres entreprises, mise en relation avec des acteurs de l'accompagnement technique, juridique et financier.

En parallèle des accompagnements, sera proposé, en 2016, un cycle de formation pour les dirigeants leur permettant de développer leurs connaissances de l'innovation sociale.

3° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

Le programme 2016 soutenu par la Métropole porte sur 4 actions :

- coopérations et mutualisations autour de projets structurants sur les filières : en 2016, la CRESS RA accompagnera un collectif d'acteurs sur le développement d'un lieu ressource de la petite enfance et de la parentalité à Villeurbanne, en lien avec les services de la Métropole,

- accompagnement individuel de projets d'innovation sociale : le chargé de mission de la CRESS RA apporte un accompagnement par l'accès à des prestations de conseil, de formation, d'expertise de haut niveau et des financements spécifiques ainsi qu'un accompagnement dans la conduite du changement,

- qualification précise de l'offre ESS sur le périmètre métropolitain, afin de favoriser l'achat responsable auprès des donneurs d'ordres publics et privés. Cette action donnera lieu à la création d'un outil en ligne permettant aux structures d'actualiser leurs données et les rendant accessible aux acheteurs du territoire. Pour rappel, la loi ESS de 2014 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma d'achat responsable pour les collectivités dont le montant des achats dépasse le seuil de 100 millions d'euros hors taxes comme indiqué dans le décret du 31 janvier 2015. Au-delà de ce seuil, les acheteurs publics ont l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables. La CRESS RA devra également formuler des préconisations pour favoriser l'achat durable dans les marchés de la Métropole,

- participer à l'organisation d'un événement d'affaires en 2016 : pour répondre aux ambitions du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), notamment sur le rapprochement entre les compétences de développement économique et d'insertion, la CRESS RA propose ses ressources et son expertise pour organiser des rencontres acheteurs et entreprises de l'ESS. Il s'agira de qualifier en amont les besoins des acheteurs publics et/ou privés, d'identifier l'offre correspondante et de programmer des rendez-vous qualifiés. Ce travail de préparation devra permettre la signature effective de nouveaux partenariats. L'objectif est de mobiliser une

dizaine d'entreprises lors d'un "dating affaires" et de leur proposer de rencontrer, à travers 3 à 5 rendez-vous, des fournisseurs de l'ESS pouvant répondre à leurs besoins identifiés préalablement.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	51 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	127 500
charges indirectes	23 937	Fonds européen de développement régional (FEDER)	122 927
charges de personnel	188 994	Ville de Lyon	3 000
		Métropole de Lyon	30 000
charges de structures	41 718	contrat de plan État-Région (CPER)	22 222
Total	305 649	Total	305 649

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € au profit de l'association CRESS RA.

III - Association KULTECO

L'association KULTECO, créée en 2009, concourt à la dynamique des "Fablabs" ou encore du mouvement des "maker" (du verbe make, "faire" : "ceux qui font") et du "DIY" (faire soi-même en anglais) dans une logique d'économie circulaire. Par la création d'un "Tiers lieu", l'association KULTECO et les partenaires du projet souhaitent développer la filière de la mode éthique en :

- mutualisant des ressources : espace de travail, ressources logistiques et humaines pour favoriser l'émergence et la pérennisation de projets,
- animant les acteurs de la filière : la vie coopérative doit permettre d'impliquer les acteurs du réseau et de favoriser de nouveaux partenariats,
- décloisonnant les approches pour attirer de nouveaux publics.

1° - Objectifs

Le soutien de la Métropole à l'association KULTECO s'inscrit dans la stratégie de développement de l'ESS sur l'axe innovation sociale visant à structurer des filières et développer les coopérations entre les acteurs afin d'accroître la performance économique collective et faire émerger de nouveaux projets.

2° - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

L'action soutenue par la Métropole portera plus particulièrement sur la création de l'offre de services aux indépendants de l'ESS, de la mode et de la culture. L'espace de travail mutualisé mettra à disposition des bureaux indépendants, des salles de réunions permettant la tenue d'événements de réseaux favorisant ainsi le décloisonnement et l'émergence de nouveaux projets. Les éco-créateurs disposeront de matériels adaptés à la confection et au prototypage de leurs produits.

L'association proposera également des ateliers "hors murs" grâce aux partenariats qu'elle a développés avec des centres sociaux, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou encore des missions locales. Ces actions doivent permettre de valoriser les savoir-faire des habitants et encourager le vivre ensemble.

L'objectif à terme sera de construire autour de ce lieu un pôle de compétence et d'innovation appuyé sur des partenariats entre créateurs d'entreprises et réseaux professionnels, adhérents et clients et partenaires sociaux.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	1 150	Ville de Lyon	2 500
services extérieur	2 440	Métropole de Lyon	5 000
charges de personnel	22 800	Crowdfunding ULULE	12 500
charges exceptionnelles	50 280	prestations	14 570
		contrat unique d'insertion (CUI)	12 100
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
Total	76 670	Total	76 670

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 € au profit de l'association KULTECO.

IV - L'association LE CENTSEPT

La société ETIC, foncière responsable, a acquis un bâtiment de 1 900 mètres carrés au CentSept, 107, rue de Marseille à Lyon 7°. Ce lieu qualifié de "bureaux à loyers modérés, à haute qualité sociétale et environnementale" (BLM HQSE), ouvre ses portes en novembre 2016. Le centre HEVEA, lieu de convivialité et d'ouverture pour des "acteurs du changement", accueillera sur 1 900 mètres carrés, des bureaux privatifs et des espaces de coworking, mais aussi un restaurant bio, une crèche et l'association catalyseur d'initiative d'entrepreneuriat social LE CENTSEPT.

L'association LE CENTSEPT est un collectif d'acteurs de l'entrepreneuriat social :

- ASHOKA, réseau mondial d'entrepreneurs sociaux,
- Le Mouves, représentant des entreprises de l'entrepreneuriat social,
- Rhonalpia, incubateur d'entrepreneurs sociaux,
- In Homme, consultant,
- ETIC, foncière solidaire.

L'association LE CENTSEPT est également composée de grands comptes qui souhaitent s'engager pour développer, aux côtés de structures de l'ESS, des solutions entrepreneuriales innovantes répondant aux besoins peu ou pas satisfaits des populations du territoire (Veolia, Accenture, Caisse d'Épargne, La Poste, Bouygues, Kéolis, Erdr, Orange, Intrum justitia, Électricité de France (EDF)).

Première en France, ce regroupement inédit constitue également pour la Métropole une opportunité de renforcer sa position parmi les métropoles européennes à la pointe de l'innovation et notamment sur les aspects environnementaux, sociaux ou sociétaux. L'objectif de l'association LE CENTSEPT est de couvrir l'ensemble des besoins de l'émergence, à la duplication et au changement d'échelle des solutions innovantes.

1° - Objectifs

Le soutien de la Métropole à l'association LE CENTSEPT s'inscrit dans sa stratégie de développement de l'ESS sur l'axe entrepreneuriat et innovation sociale qui vise à renforcer les dynamiques territoriales pour permettre d'apporter des solutions nouvelles, portées de manière multi-partenariale, répondant aux besoins du territoire. En effet, l'émergence de nouvelles problématiques sociétales et la profonde mutation de l'économie constituent des défis nouveaux à relever de manière collective entre pouvoirs publics, monde économique et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

2° - Compte-rendu des actions réalisées

Le dynamisme de l'association LE CENTSEPT repose sur la vitalité de la communauté des entrepreneurs sociaux. Dans le cadre de son lancement, l'année 2015 a été consacrée à la structuration de l'association afin de constituer une base solide pour animer sa communauté dans les années à venir. En

moyenne, ces acteurs se sont réunis une fois par mois, entre janvier et décembre 2015 pour échanger et valider le projet associatif et le périmètre d'intervention de ses membres. L'année 2015 a également permis le recrutement d'une déléguée générale et d'un apprenti pour aider au développement de l'association.

La charte de l'association LE CENTSEPT a facilité la lisibilité du message de l'association en externe ce qui a entraîné de nouvelles adhésions d'entreprises.

L'association LE CENTSEPT a réalisé, en 2015, une étude des besoins sociaux spécifiques non couverts, en partenariat avec les populations urbaines de la Métropole. Un questionnaire a été diffusé auprès des acteurs de l'entrepreneuriat social, auprès des acteurs institutionnels et auprès des entreprises et sociétés privées de la Métropole. La population a également été sollicitée via une diffusion du questionnaire sur les réseaux sociaux.

Les résultats de l'enquête ont été analysés et ont permis d'identifier 14 besoins prioritaires, dont les réponses apportées à ce jour par les acteurs de territoire sont jugées insuffisantes ou partielles. Il a été convenu à partir de ces premières conclusions de consolider l'analyse en compilant les données existantes afin de mieux comprendre les enjeux (données sociales, acteurs en présence) sur le 1er semestre 2016.

3° - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

L'offre proposée par l'association LE CENTSEPT en 2016 s'articule autour de 2 programmes :

- accompagnement au changement d'échelle pour des entrepreneurs sociaux déjà en activité sur le territoire de la Métropole,
- accompagnement à l'implantation ou à la duplication de solutions existantes sur le territoire de la Métropole.

L'offre de l'association LE CENTSEPT s'apparente à un accélérateur de projets innovants d'économie sociale et solidaire, fonction qui vient compléter l'offre existante sur le territoire de la Métropole.

Un premier appel à projet sera lancé au 1er semestre 2016 afin de faire émerger des projets à fort impact social, sociétal ou environnemental sur le territoire de la Métropole.

10 entrepreneurs de l'ESS seront sélectionnés et bénéficieront de l'expertise de l'association LE CENTSEPT en 2016.

L'ambition de l'association est aussi de faire rayonner l'innovation au service des besoins sociétaux sur la Métropole mais également au-delà. Pour cela, les acteurs de l'association LE CENTSEPT ont structuré de nombreux outils de promotion et de diffusion autour de l'entrepreneuriat social.

Des premiers déjeuners de sensibilisation à l'entrepreneuriat social et aux solutions innovantes qu'ils développent sont prévus fin 2016.

L'objectif du collectif est de parvenir à l'autonomie budgétaire au plus vite, via le développement de prestations aux entreprises du territoire, dont certaines ont déjà témoigné leur intérêt.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	48 000	vente de produits finis	10 000
services extérieurs	63 000	Métropole de Lyon	35 000
charges de personnel	69 000	autres produits	65 000
contribution volontaire en nature	20 000	prestation en nature	20 000
Total	200 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	70 000
		Total	200 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 35 000 € au profit de l'association LE CENTSEPT.

V - L'association Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE)

Créée en 2011, l'association MIETE rassemble 30 associations adhérentes et 7 salariés qui mobilisent plus de 200 bénévoles par an autour de ses actions.

L'association MIETE accompagne la création et le développement chaque année d'une vingtaine d'associations employeuses. Elle propose, à ces associations et porteurs de projets, la mise à disposition d'espaces de travail ("pépinière" pour 7 associations), des conseils et un accompagnement à la structuration du projet (rédaction de statut, gouvernance, formation, modèles économiques, etc.), la mise en relation avec d'autres structures dans le cadre de partage d'expérience.

Elle constitue pour les associations adhérentes un pôle de ressources, et développe des outils pour favoriser l'engagement associatif, et la valorisation des compétences du bénévolat.

1° - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

En 2016, l'association poursuivra son travail de structuration de parcours d'accompagnement pour favoriser l'émergence de nouveaux projets associatifs d'utilité sociale. En lien avec les structures d'insertion, l'association MIETE favorisera l'engagement associatif des personnes éloignées de l'emploi dans une perspective de valorisation des compétences acquises dans le cadre du bénévolat afin de favoriser le retour à l'emploi de ces publics.

Il est proposé de soutenir l'association MIETE dans le cadre de la stratégie métropolitaine de développement de l'ESS sur l'axe entrepreneuriat et innovation sociale qui vise à renforcer les dynamiques territoriales autour de projets d'utilité sociale. Le financement de la Métropole portera plus particulièrement sur le pôle incubateur d'initiatives de l'association.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	3 650	vente de produits finis	24 168
services extérieurs	25 218	Métropole de Lyon	5 000
charges de personnel	38 651	Ville de Lyon	5 000
impôts et taxes	500	Ville de Villeurbanne	6 000
		État	14 851
		fonds de soutien et réserve parlementaire	7 000
		autres produits	6 000
Total	68 019	Total	68 019

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 € au profit de l'association MIETE ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des dispositifs d'économie sociale et solidaire (ESS) pour l'année 2016, pour un montant total de 75 000 € net de toutes taxes, réparties comme suit :

- 30 000 € au profit de l'association Chambre régionale économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA),
- 5 000 € au profit de l'association KULTECO,
- 35 000 € au profit de l'association LE CENTSEPT,
- 5 000 € au profit de l'association Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE).

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations CRESS RA, KULTECO, LE CENTSEPT et MIETE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.